

FACÉTIES

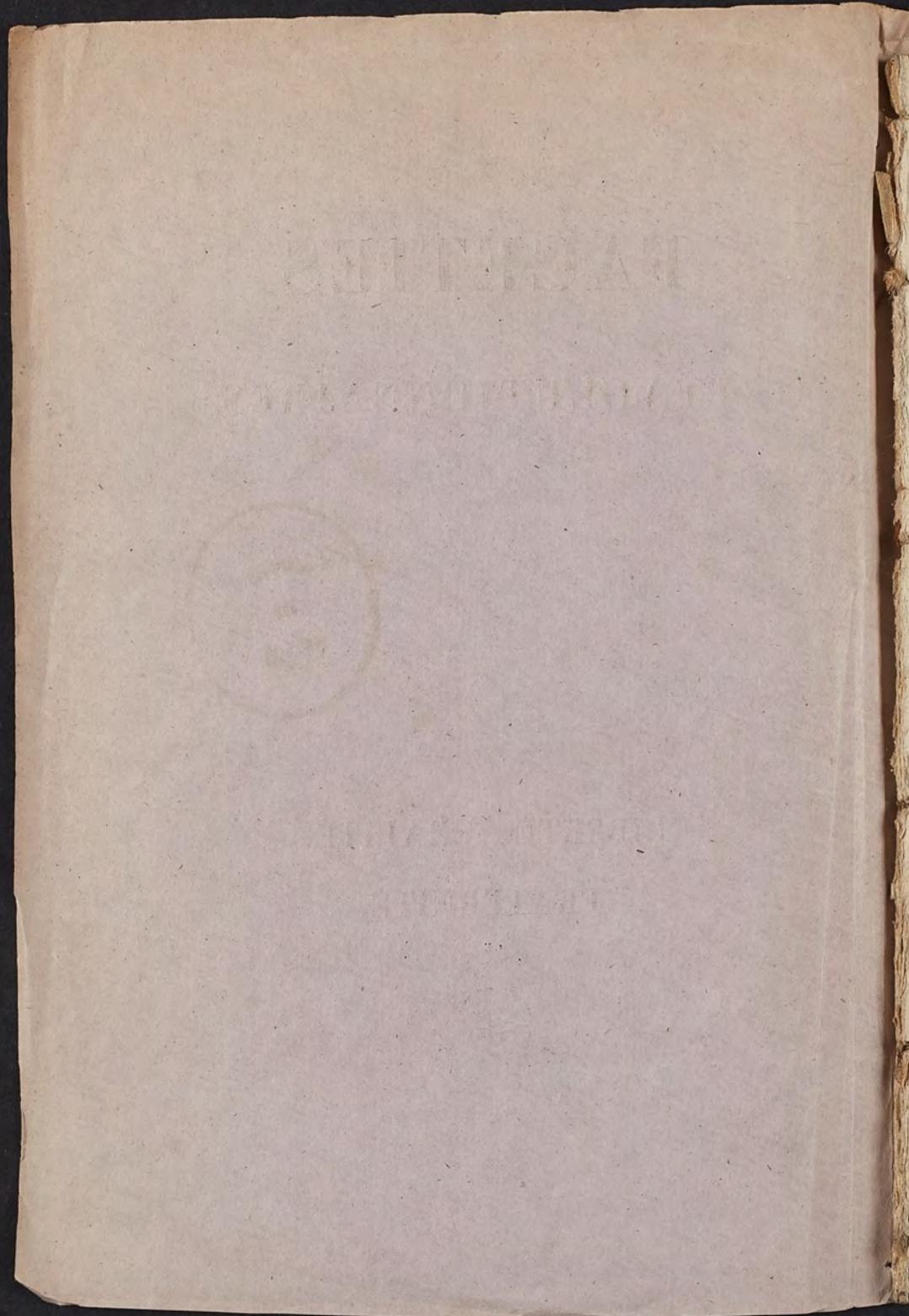
RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU





CONFÉSSION
ET REPENTIR
DE MADAME DE P***.

O U

LA NOUVELLE MADELEINE
CONVERTEE



1782.

CONSTITUTION

ПРИЧИНЕНИЯ

*** ПРЕДЪЗМАСАМЪ АС

УО

ПРИЧИНЕНИЯ
КОНСТИТУЦИИ



1821

CONFÉSSION
ET REPENTIR
DE MADAME DE P***,
LA NOUVELLE MADELÉINE
CONVERTIE.

L'AURÔRE de mes jours sembloit présager les beaux exploits de ma vie.

Pendant le cours de ma tendre adolescence, mon imagination précoce faisait avec la plus vive sagacité tout

4

ce qui avait trait au plaisir & au luxe; elle se repaissait de ces sensuelles images enfantées par la lasciveté, germe de nos passions déréglées. Avec d'aussi heureuses dispositions, je ne pouvais, un jour, que me distinguer dans la carrière de la galanterie. Élevée au sein de la mollesse, & dans le tourbillon de ce que l'on appelle le beau monde, je n'ai pas manqué d'en goûter les dangereuses amorces, & d'en sucer les fausses maximes.

Dès l'âge de la puberté, je me suis sentie entraînée, par un penchant irrésistible, vers la sphère des voluptés; mais ma qualité de Demoiselle me faisant une loi impérative de modérer mes ardents & impétueux désirs, & de couvrir ma conduite du voile de la modestie

& de la décence , je me suis secrètement livrée à tout ce que leurs charmes ont de plus impur. Semblable à une petite héroïne d'amour , j'ai recherché avec soin & circonspection tous les moyens qui pouvaient contribuer à satisfaire mon impatiente lubricité ; je n'ai pas oublié de faire usage de ces joyaux antiphysiques , que l'art a inventés pour calmer les inquiétudes des Nones.

A peine ai-je été dans les bras de l'hymen , que je n'ai pas craint de souiller la couche nuptiale par la prostitution la plus infâme. Placée dans un rang où tout concourrait à favoriser mes criminelles inclinations , j'ai imité la Madeleine , dans tous ses excès les plus dépravés ; je ne me suis pas contentée d'appeler à mes plaisirs des Du .. , des

Ma.., des Com.., des Vi.., des Ba..,
des Ch.., des Abb.., des Rob.., des
Fi.., des Moi..; j'y ai encore invité
des Sec.., des Maîtres de Mu.., des
Maîtres de Da.., des Sol..; des Va..
de ch.., des Va.. de pi.., des Pa..,
en un mot, tous ceux qui, par leur
belle & heureuse structure, paraissaient
ne rien laisser désirer à mes goûts effré-
nés. C'est par les plus hauts faits, que
je me suis signalée, & rendue digne
d'être inscrite en lettres d'or dans les
fastes du P.., où sont précieusement
conservés les noms illustres de nos cé-
lèbres héroïnes, telles que Mes.. la
Co.. d'O.., Th.. Ph.., & autres dont
il serait trop long de faire l'analyse.

Parvenue à un rang des plus émi-
nents, j'ai empoisonné, par mes pervers

7

conseils , un cœur fait , par ses belles qualités , pour être universellement adoré . C'est moi & mes semblables qui avons coopéré en partie à la dette nationale ; c'est par nous que , depuis si long-temps , l'Etat est totalement bouleversé , & qu'il gémit dans le plus malheureux sort ; c'est par nous , enfin , qu'il s'est vu sur le point d'être livré aux horreurs d'une guerre civile . Coupable des plus grands forfaits , mais repentante , comme la Madeleine , & voulant faire pénitence , comme cette bienheureuse Sainte , je me jette aux pieds de votre auguste & suprême Tribunal , MM. des Etats - Généraux ! & la face prosternée contre terre , le cœur plein d'une véritable compunction , c'est à vous que j'adresse mes prières , pour vous demander très-humblement pardon de mes

fautes , & pour vous faire la promesse
la plus solennelle de me comporter ,
à l'avenir , de manière à mériter votre
grâce & l'amour du Dieu de paix .

RÉPONSE
A LA CONFESSION
DE MADAME DE P***;

OU

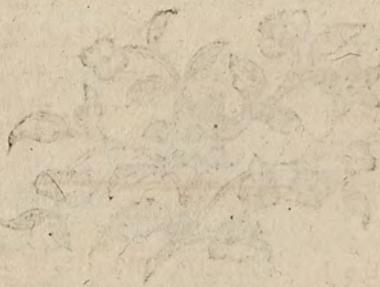
LES MILLE ET UN *meâ culpâ.*



1789.

1820
CONSTITUTION OF THE
UNITED STATES
1789

After some time it will



RÉPONSE
 A LA CONFESSION
 DE MADAME DE P***;
 LES MILLE ET UN *meâ culpâ.*

Promettre & tenir sent deux. (*Sancho-Pança, prov. 349.*)

Qui a bu, boira. (*Sancho, prov. 495.*)

Qui a f.... f.... (*Sancho, prov. 943.*)

Tant va la cruche à l'eau,

qu'enfin elle se casse. (*Sancho, prov. 530.*)

C'EST en vain, ma belle Madame,
que vous croyez nous édifier par le
langage & l'extérieur affecté d'un faux

A 2

repentir , & nous faire oublier , par ce nouveau trait d'effronterie , l'excès de vos déréglemens & de vos crimes.

Votre Confession n'a nul mérite , votre repentir nulle sincérité ; jugez quelle doit être notre indulgence !

Un des grands mérites de la confession , c'est d'avoir le courage de nous humilier par l'aveu que nous faisons à notre semblable , de nos faiblesses , qu'il ignorait . La vôtre ne peut avoir ce mérite , puisque vous vous confessez à une Nation qui n'ignore aucune des abominations qui ont souillé tous les instans de votre vie ; qui vous connaît , depuis long-temps , pour son ennemie déclarée ; qui fait que vous avez tout employé pour la sacrifier à votre luxe , à vos infâmes débauches , & au maintien de votre cré-

dit. Tous vos crimes étaient donc publics avant votre confession ; & la confession publique d'un crime public, loin d'être méritoire, ne peut produire, dans le genre de la scélérateſſe, que ce que produit un pléonasme dans le discours, c'est-à-dire, une répétition vicieuse.

Vous vous dites repentante ; vous voulez qu'on vous croie convertie ; cela demande un peu de réflexion.

Nous autres mortels, nous n'avons pas la pénétration de l'Etre Suprême pour lire dans les cœurs : nos sensations déterminent seules nos jugemens ; &, par cette raison, étant accoutumés à voir le crime habiter chez vous depuis 38 ans, (car vous l'avez apporté en naissant), nous ne pouvons croire, sur

vosre parole , qu'il y soit remplacé par la vertu , tant que vous ne l'aurez pas prouvé par quelques actions vertueuses : or , vous n'avez pas encore commencé cette preuve ; vous n'y avez pas même pensé : conséquemment notre incrédulité ne doit pas vous surprendre.

Vous vous comparez à Madeleine pécheresse , & vous vous dites Madeleine pénitente ; quelle extravagance ! N'auriez - vous pas encore commandé une nouvelle édition de la Vie des Saints , pour y prendre place ?

Croyez - moi , recommencez votre examen ; vous verrez que vous avez été & que vous êtes encore ce que Madeleine pécheresse ne fut jamais ; & qu'à moins d'un miracle plus surprenant que

la résurrection de Lazare , vous ne ferez
jamais ce que fut Madeleine pénitente.

Madeleine eut , il est vrai , dans le printemps de sa vie , des mœurs déréglées ; mais si Madeleine oublia les loix de la décence & de la pudeur , elle n'oublia jamais celles de l'humanité , de la justice & de la probité ; elle n'attacha jamais son bonheur à porter le trouble dans les familles ; elle n'ambitionna point le bien d'autrui ; elle ne fit pas servir à ses débauches , les sueurs , les larmes & le sang de ses semblables ; Madeleine , enfin , ne fit que pécher ; elle ne pécha que contre elle-même , & sa conscience fut la seule victime de ses égaremens . Chez vous , le plus crapuleux liberti-

nage, les profanations innombrables de la couche nuptiale, sont les moindres de vos crimes. Que vous ayez fabriqué des coiffures à votre cher époux, avec des Du.., des Ma.., des Com.., des Vi.., des Ba.., des Ch.., des Ab.., des Rob.., des Fi.., des Moi.., des Sec.., des Maître de Mu.., des Maîtres de Da.., des Sol.., des Va.. de Ch.., des Va.. de Pi.., des Pa.., avec tous ceux, enfin, qui vous ont paru des Hercules; si cela vous a fait plaisir, si le bon homme de mari l'a bien voulu, je n'y vois, après tout, qu'une femme P.., & un mari C..; si vous n'aviez rien fait de plus, on pourroit vous pardonner.

Mais ne convenez - vous pas d'avoir empoisonné, par vos pervers conseils, le cœur sensible d'une mère tendre, d'une

mère chérie de sa nombreuse famille ; de l'avoir constamment abusée sur les intérêts & le sort de ses enfans , & de l'avoir privée , depuis que vous avez surpris sa confiance , des témoignages publics de leur amour , en arrêtant , par vos manœuvres fourbes & vos impostures , les mouvements naturels de sa tendresse ?

Ne convenez - vous pas d'avoir coûté à la dette nationale , d'avoir totalement bouleversé l'Etat , & d'être une des principales causes de la crise où il se trouve ?

N'avez-vous pas encore fait tout récemment les efforts les plus criminels , pour armer le père contre une partie de ses enfans en faveur de l'autre partie , &

pour repousser la paix & le bonheur qui voudraient leur sourire à tous ?

Avez-vous enfin cessé jusqu'à ce moment d'agiter sur nos têtes le flambeau de la discorde , & de nous percer du glaive de l'oppression ? & vous voulez qu'on vous pardonne ?

Nous sommes bien payés pour vous détester , pour désirer votre perte ; cependant la charité , la saine morale nous le défendent ; elles nous commandent de pardonner à nos ennemis ; mais un pardon est , pour vous sur-tout , une grâce qui doit être méritée.

Il faut donc , avant tout , expier vos crimes. Point d'absolution , sans penit-

tence ; c'est ce que vous devez savoir ,
si jamais vous vous êtes confessée .

Oui , Madame , il faut une pénitence ,
& comme le choix dépend du Confesseur , voici celle que je vous impose au
nom de la Patrie .

1°. Renoncer , pour la vie , à pro-
faner par votre présence le Temple de
Paix , d'Amour & de Justice .

2°. Vous faire raser la tête , prendre
pour toute parure une longue robe de
toile grise , venir avec ce costume dans
l'Assemblée auguste des Etats-généraux ,
pour y faire amende honorable , & un
abandon sans réserve de tout ce qui peut
vous rester de vos rapines .

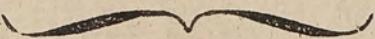
3°. Supplier très-humblement , après cet abandon , MM. des Etats-généraux de vous assurer une pension de six cents livres.

4°. Vous retirer dans le plus austère des couvens (de filles , car vous pourriez bien prendre le change , si je ne m'expliquais clairement) pour y passer le reste de votre vie dans les jeûnes , les macérations & la prière.

Cependant , si cette vie du couvent vous paraît trop dure , je vous laisse la liberté d'aller à Lond... , retrouver votre bon ami Cal..

Il faut que vous preniez un de ces

deux partis ; sans cela point de pardon ;
sans cela , vous & vos semblables , trem-
blez ! Tant va la cruche à l'eau qu'en-
fin elle se casse.



21

Wolffgang Amadeus Mozart
Musikdirektor der Stadt Salzburg
und der Hofmusik am Kaiserhof
in Wien & am Hoftheater in Italien

M A L A D I E

D E

M^{me} LA DUCHESSE DE P.....

Qui a infecté la Cour , Versailles
& Paris.

*Extrait du rapport fait au Roi par
la Faculté de Médecine , au mois de
Juillet 1789.*

1789.

M A L A D I E

1781

W^m. LA DUCHESS DE B....

6 or 7 Images of Our Lady

of Paris

Printed in London by Mr. R. for the
use of the Society of Merchants in the
Year 1780.

1780

M A L A D I E

D E

M^{me} LA DUCHESSE DE P.....

DEPUIS long-temps on avoit de vives inquiétudes sur le compte de madame de P....; à la gaîté & à la folie , au ris & aux plaisirs on avoit vu succéder , dans sa maison & à la cour , la discrétion & les mystères , les affaires & l'intrigue. Les états généraux , en animant le zèle de la duchesse , sembloient avoir suspendu autour d'elle les fêtes de Bacchus & de l'Amour ; Plutus , le dieu des richesses , recevoit tous ses sacrifices ; ce nouveau culte la rendoit rêveuse , inquiète , agitée ; sa santé en étoit altérée ; enfin son esprit avoit déjà montré plusieurs signes d'un vertige méchant , d'une folie dangereuse , lorsque

le 17 de juin un mouvement de fermeté de l'assemblée nationale l'effraya , & lui fit perdre absolument le peu de raison qui lui restoit. Bientôt des accidens terribles parurent: une fievre brûlante se déclara , accompagnée de *putridité* , de *malignité* & d'un délice *sourd* qui la fit courir dans les maisons de sa connoissance où elle entroit en se traînant à terre ; elle se rendit ensuite aux châteaux de Marly & de Versailles , dont elle parcourut tous les appartemens en rampant tantôt à quatre pattes , tantôt à plat-ventre , faisant au reste les plus hautes extravagances avec des expressions de méchanceté & de fureur du plus funeste augure.

Un état si violent nous l'eût enlevée sans doute s'il se fut soutenu. Mais il s'adoucit vers le 22. On profita d'un moment de calme pour la faire confesser , & fort à propos , car depuis , les accidens ont reparu , dit-on , avec encore plus de force.

Mais ce qui ajoute beaucoup à un si

grand malheur , c'est que cette maladie ,
que la duchesse couvoit depuis long-temps ,
est évidemment contagieuse . Plusieurs
princes & seigneurs de la cour , le conseil
du roi , les maisons sur-tout où a été
madame de P..... l'assemblée nationale ,
enfin Versailles & Paris en ont été in-
fектés.

Nous allons rapporter quelques obser-
vations qui le prouvent & qui nous aide-
ront à déterminer sûrement la cause qui
nourrit , étend , propage ce fléau . Nous
pensons que la révolution déjà commencée
en France y influe beaucoup ; nous tâ-
cherons de le démontrer .

Le comte d'Art... a éprouvé des se-
cousses affreuses , son délire a été furieux ;
il ne cessoit que pour faire place à la ter-
reur , à l'effroi . Son imagination le re-
portoit au du mois . On l'en-
tendoit crier sans cesse : *gardes , faites votre
devoir* . Il prenoit ses médecins pour le
parlement , tout ce qui l'entourroit pour
le peuple de Paris , & ses couvertures pour

(6)

un monceau de pierres sous lequel il étoit
écrasé.

Le prince de C.... & le prince de C...
ont été aux portes de la mort ; & on ne
fait pas comment ils existent, après avoir
été tant maltraités.

M. Necker, si cher aux françois , a été
cruellement fatigué des soins & des inquié-
tudes que lui a donné ce fléau destructeur
qui ravageoit le pied du trône. Il a été
prêt à quitter la France qu'il fert avec
tant de zèle & d'amour ; mais un traite-
ment magnétique , que lui ont administré
les députés bretons , a ranimé ses forces ,
& il achevera , il faut l'espérer , le grand
œuvre de la régénération du royaume ,
qu'il a entrepris avec tant de courage.

Ces bretons , nos filiâtres chériss , ne
refuseront pas à la faculté , à tous leurs
concitoyens le moyen préservatif qui les
a soutenus avec tant de vigueur & de
gloire contre les maux qui ont der-
nierement alarmé leur pays. Ils éten-
dront cette influence magnétique , cette

action du fluide armoriquain qu'ont senti si avantageusement les députés des autres provinces; ils l'étendront sur tout le royaume, & principalement sur la ville de Paris. Ses habitans, d'une mauvaise constitution, ont besoin d'un traitement complet qui la change, en donnant de la roideur à leurs fibres, de la tranquillité à leurs nerfs, des lumières à leur esprit, de la fixité à leurs idées, de la sageesse à leur conduite, & de la fermeté à leurs résolutions.

Le garde des sceaux a été long-temps entre la vie & la mort. La paralysie qui, depuis son jeune âge, lui tient toute la tête, & embarrasse ses facultés intellectuelles, s'étoit étendue à tout le corps. Sa machine est maintenant aussi bien qu'elle peut l'être; mais malgré son embonpoint, il ne jouira jamais d'une santé vigoureuse.

Enfin on assure qu'à la cour & dans le conseil du roi il n'y a eu que des constitutions extraordinaires qui ont été inattaquables à la maladie, tous les autres s'en sont ressentis. Plusieurs qui n'ont pas

eu de fievre ont eu cependant du délire ; & l'on peut dire en général que ceux qui n'ont montré que des accidens peu forts, l'ont dû à la foibleſſe & à la lâcheté de leur machine.

Les représentans des trois ordres de l'état ont beaucoup souffert de la contagion ; les uns parce qu'ils en ont été infectés, les autres par les soins qu'ont exigé les malades.

Dans le haut clergé, ceux qui ont été le plus dangereusement attaqués sont le cardinal de la Ro....., l'archevêque de Pa... & le général de la congrégation de S. Maur.

Le cardinal ne jouit point encore d'une bonne santé ; on craint qu'il ne traîne ainsi long-temps, & qu'il ne finisse mal.

L'archevêque a été *bien bas* ; il ne doit son salut qu'à la *médecine agissante*, qui a dirigé son traitement. Il est convalescent, & la capitale en a manifesté sa joie par un *Te Deum* & des prières pour son parfait rétablissement.

Le général de Saint-Maur a été des premiers affectés du funeste poison ; il est encore celui en qui se sont opérés les plus cruels ravages. Il a perdu l'ouie, la vue, le goût, l'odorat ; il ne lui reste plus que le *taâl*, qu'il n'a jamais eu très-fin. La congrégation est désolée , & pour justifier le choix que le clergé de Paris a fait de son général, elle a commis dix savans de l'ordre, qui travaillent nuit & jour à un mémoire qui prouvera à toute la France , d'après le *Gallia Christiana*, les Annales de *Mabillon*, les Antiquités de *Montfaucon*, l'Art de vérifier les dates , &c. &c. &c. qu'il n'y a que l'abbé Mau... qui ait pu , de son virus mal-faisant , corrompre la masse du sang du pauvre pere.

L'archevêque de Bordeaux n'a paru échapper à la contagion que par les distractions & les plaisirs qu'il se donne pour délassement de ses occupations trop sérieuses. Il a souffert plusieurs jours d'une ard... d'ur.... , mais elle étoit l'effet d'une maladie

fort étrangere à celle dont nous faisons l'histoire.

Le bas clergé s'est assez bien soutenu, à l'exception des curés de Paris; le séjour dans la capitale avoit dû les disposer à l'épidémie régnante. Aussi le curé de Saint-Gervais, entr'autres, a-t-il été fort mal. Sa maladie a paru se terminer par une crise assez singuliere. Sa figure ronde & plate, est devenue ovale; sa tête s'est appointée en forme de mitre, ses oreilles s'allongeoient à mesure, & toujours en se cachant dans la mitre. On a bien des exemples de ce dernier phénomene; mais ce qui est remarquable, c'est que le saint curé n'a été occupé, pendant tout son délire, que de crosses, de simarres, d'ornemens, & de dignités épiscopales.

Ses paroissiens veulent, dit-on, lui faire faire l'extirpation de cette espece de loupe ou excroissance charnue.

Parmi le grand nombre de *nobles* malades, deux sur-tout ont offert des accidents particuliers; ce sont M. de Lam.....,

qui a eu une pointe de cété qui a failli nous l'enlever , & M. Duv.. d'Esp..... qui , au milieu d'un délire sourd , & de rêveries sombres , a eu des accès éclatans de la plus haute extravagance.

Ces derniers symptômes font craindre pour lui le retour de cette folie malheureuse , que son voyage aux isles Sainte-Marguerite n'avoit pas totalement dissipée.

De tous les nobles qui se sont soutenus en bonne santé , le plus cher aux citoyens & à tout le peuple françois , c'est le duc d'Orléans ; il est maintenant dans une force d'âge que les catastrophes & les accidens de sa jeunesse ont semblé préparer à sa gloire , & au bonheur des François.

Dans l'ordre du tiers-état il y a eu plusieurs députés attaqués de symptômes assez fâcheux , MM. M. T. C. ont senti des accès de la fièvre épidémique qui les ont fort affoiblis.

Plusieurs d'entre eux sont restés im-

béciles : M. Martin d'Auch est devenu fou à lier.

On a été fort inquiet sur la santé de M. de Mir....., mais par le soin qu'il a pris de donner à ses humeurs un cours journalier , & d'évacuer sa bile , nous l'avons conservé sain & sauf.

Pour M. de Ber.... qui est fort délicat , épuisé peut-être par les peines qu'il s'est données , & par ses efforts étonnans pour son ami Kor....., on croit qu'une vie paisible & retirée est celle qu'il choisira. Il a une extinction de voix dont on ne pense pas qu'il guérisse.

Enfin les casernes ont reçu les miasmes morbifiques ; & soit que ce n'ait pas été les mêmes que ceux qui ont infecté la cour & l'assemblée nationale , soit que les individus qui les ont reçus les aient modifiés d'une maniere particulière , la maladie qu'ils ont produite a montré des signes fort différents. Il n'y a plus eu de malignité , l'inflammation est devenue son caractère dominant.

Les premiers soldats malades ont été transférés à Paris, pour éviter la contagion, & ils y ont été bientôt rétablis par les soins, le zèle & l'activité qu'on a mis à leur traitement. Deux d'entr'eux avoient besoin de secours très-prompts, & on pense qu'ils seroient péris à Versailles s'ils y fussent restés ; ce qui feroit craindre que cette maladie n'ait été peu connue & mal traitée *dans son foyer*, & qu'elle ne fasse une nouvelle irruption encore plus dangereuse que la première.

Paris a éprouvé de plus grands ravages que Versailles. Sa population nombreuse a offert bien plus de sujets à la contagion. Les symptômes, dans presque tous les malades, ont annoncé un caractère inflammatoire, analogue à l'épidémie des casernes. La fièvre étoit forte, tout sembloit se porter à la tête ; les malades courroient les rues ; ils se rassembloient en groupe dans les lieux publics ; ils parloient avec enthousiasme, quelquefois avec un air égaré. Ils étoient

frappés de crainte , ils se livroient aux idées les plus extravagantes. Les sorties , les démarches imprudentes de la plupart les auroient immanquablement menés à la mort ou aux Petites-Maisons , si la saison avoit été rigoureuse , & si l'on n'avoit pas espéré leur guérison prochaine. Personne n'a péri , à ce qu'on assure , mais on craint quelque suite fâcheuse pour ceux même qui sont fort tranquilles maintenant.

Le calme est assez général , sans qu'on puisse se flatter qu'il soit durable ; car aux miasmes morbifiques inflammatoires déjà existans se joint une nouvelle cause qui pourroit déterminer une seconde irruption de l'épidémie ; c'est la disette de la denrée première. L'estomac , continuellement chargé par une mauvaise nourriture , ou irrité sans relâche par l'action mordicante d'un suc gastrique , que des alimens sains & abondans n'absorbent pas , pourroit s'enflammer ; l'inflammation , se communiquant de proche en proche , auroit bien-

tôt gagné le diaphragme , & delà , une
frénésie complète accompagnée de rire
sardonique , de fureur & de mort.

Nous pensons que la cause de la maladie si répandue , & qui est accompagnée des symptômes & accidens éminemment inflammatoires , se trouve dans la révolution étonnante & subite que la France vient d'éprouver.

Un hiver très-froid , des jours fort obscurs , avoient tenu long-temps les françois tristement engourdis , quand tout-à-coup , par un changement subit , & comme s'ils avoient passé dans un autre climat , les vapeurs qui chargeoient l'horizon ont disparu ; L'atmosphère épais qui les enveloppoit s'est épuré , des flots de lumiere ont coulé ; les yeux frappés pour la première fois d'un soleil sans nuage , en ont été éblouis , brûlés ; delà l'inflammation de la rétine , suivie de celle du cerveau , & enfin la fièvre & le délire.

Si la connoissance de la cause de nos

maux ne nous mene pas au remede , elle nous conduit au moins à la connoissance de leur nature. Ils nous ont paru tels qu'ils menaçoient de gagner les provinces , & de s'étendre à tout le royaume.

Déjà on nous a envoyé des observations faites dans des villes éloignées de la capitale , & les maladies qui en sont le sujet ont le plus grand rapport avec celles qui ont infecté la capitale. Tout récemment la ville de Lyon a perdu un grand nombre de ses citoyens dans une crise dont les symptômes ont été terribles.

Quant au traitement à proposer , nous pensons qu'il doit être essentiellement différent pour les deux classes dans lesquelles on peut ranger les malades.

Pour la premiere , qui comprend les malades de la cour , & qui a des symptômes sourds d'inflammation , joint des signes certains de malignité , la médecine *agissante* doit régler le traitement , ainsi les correctifs puissans , les dépuratifs mordans ,

les

les évacuans actifs , les topiques pinçans ;
les scarifications jusqu'au vif , & l'ampu-
tation du membre même , s'il y a gan-
grene , seront les moyens généraux à
employer.

Pour la seconde classe , où l'inflamma-
tion est bien décidée , où la fièvre est vio-
lente , le délire bruyant & furieux , un
traitement doux , relâchant , adoucissant ,
est celui qui convient . On se gardera bien
des saignées : dans le moment où les humeurs
sont en mouvement elles seroient très-dan-
gereuses . Les villes où on a tenté de les em-
ployer nous éclaireront bientôt sur leurs fu-
nestes effets : il est certain qu'à Paris on
s'est bien trouvé de la médecine expectante ,
des paroles de consolation , de paix , des
promesses pour tout ce qu'on ne pouvoit
pas accorder aux malades , qui sont tous
fort exigeans . Une complaisance entière
pour tout le reste a fait gagner du temps ,
& le temps a amené le calme .

Une observation fort importante , c'est

que les malades de la seconde classe ,
(nous voulons dire ceux en qui les
symptômes sont les plus violens) montrent
une sorte de raison qu'il est impossible
de faire taire , & tous ont le sentiment
de cette raison , ce qui rend leur traitement
fort épineux. Nous pensons donc que ,
dans un moment si désastreux , dans une
conjoncture si difficile , les médecins de la
nation , proclamés par elle , & forts de
leur réputation , de leur zèle & de leurs
connoissances , devroient se consulter ex-
traordinairement sur les particularités du
fléau destructeur qui menace tout le
royaume , & aviser sûrement à un traite-
ment raisonné.

Mais sur-tout qu'ils défendent ces as-
semblées particulières , ces travaux obs-
curs d'une foule de médecins ignorans qui
se tournent en cent manières pour inventer
quelqu'antidote nouveau , & qui , après
s'être épuisés en longs commentaires &
en de vaines recherches , finissent par suc-

(19.)

comber eux mêmes à la maladie qu'ils vous
loient attaquer.

Leur influence seroit d'autant plus fu-
neste dans ce moment , que l'expérience ,
qui nous a appris à nous défier d'un char-
latan qui vante son onguent , ne nous a
pas encore assez appris ce que nous devons
accorder & refuser de confiance à une
assemblée sans titres , sans constance .

(6)

comptoirs enk mèses à la maitrise de l'ordre
joueront plusieurs rôles.

peut influencer à son égalité que les
notaires ce mot pour dire le notaire
qui possède à l'appartement de l'ordre
au nom duquel il a été nommé, ou dans
la section auxquelles il a été nommé et devient
notaire dans les deux sections à une

TESTAMENT
DE
MADAME LA DUCHESSE
DE POLIGNAC.

AUJOURD'HUI 3 août 1789, Moi.....
duchesse de Polignac, saine de corps,
quoique plus d'une fois, j'ay fait courir des
risques à ma santé dans mes fougues amou-
reuses; saine de tête & d'esprit, pour la
premiere fois de ma vie; réfléchissant à la
multitude & à l'énormité des crimes que
m'ont fait commettre mon orgueil, mon
ambition, & mon goût désordonné pour
le libertinage & les débauches en tous gen-
res; considérant que la mort est certaine,
mais que le moment auquel elle m'enlevera
de ce monde est incertain; convaincue,

A

même par l'expérience de mes anciens & fidèles serviteurs , de Launay , de Flesselles , Foulon , Berthier , & autres , que lorsqu'on est aussi coupable que je le suis , la vengeance publique peut accélérer ce moment fatal ; & qu'en pareille position , il est prudent de mettre ordre à ses affaires , pour éviter les inconveniens d'une surprise ; ai fait & écrit de ma main mon présent testament.

Je recommande mon ame à Dieu , s'il est encore possible de la garantir des griffes du diable ; & je supplie la vierge & tous les saints du paradis , d'être mes intercesseurs auprès de l'être suprême dont j'ai , jusqu'ici , méconnu la grandeur & la justice . Oui , vierge sainte , & vous , glorieux habitans de la cour céleste ! daignez jeter un regard de compassion sur une misérable pécheresse qui n'a plus de ressource , que dans la miséricorde divine : ce n'est que par votre puissante médiation , que je puis en obtenir les effets salutaires .

Je supplie le roi , la reine , & la nation ,

de m'accorder le pardon de tous mes faits dont j'ai déjà fait , en partie , l'aveu par ma confession publique , imprimée & distribuée à la fin du mois de juin dernier. Les remords cuisans qui déchirent ma conscience , me forcent à leur avouer encore , que cette confession que j'ai eu grand soin de cacher au roi & à la reine , n'était qu'une ruse de ma part , afin de rassurer les français , en leur persuadant par mon feint repentir , que la cabale infernale qu'ils redoutaient , était anéantie jusques dans ses fondemens ; & de profiter de leur sécurité pour rallier sous mes drapeaux , les membres de cette odieuse cabale , & les encourager avec une nouvelle ardeur , & dans l'ombre du mystère à perfectionner l'horrible plan dont l'intrépidité des parisiens a su prévenir l'exécution. Je dois , enfin , confesser à toute la terre , que mes intentions & celles de mes complices & adhérents , étaient , bien réellement , d'employer les moyens les plus criminels , de faire couler , s'il l'eût fallu , jusqu'à la dernière goutte du sang du peuple

français , pour dissoudre à jamais l'assemblée nationale ; & que le motif qui nous avait portés à un parti si exécrable , était d'empêcher le paiement des dettes de l'état , & l'admission des projets d'économie , & des réformes par lesquelles on se propose de l'effectuer : nous considérions cette opération comme notre anéantissement , parce qu'elle devait nous réduire , comme de simples roturiers , à borner nos dépenses à nos revenus , & nous laisser à la merci de nos créanciers qui ne sont pas en petit nombre . C'était une banqueroute qu'il nous fallait ; peu nous importait l'honneur de la monarchie & du monarque : par cette voie infâme , les revenus de la France se trouvaient doublés , sans faire crier le peuple par de nouveaux impôts , puisque tous les capitaux une fois éteints , il n'y aurait plus eu d'intérêts à payer , plus de caisse d'amortissement ; la recette eût alors excédé la dépense de plus de deux cents millions par année , & cet excédent de recette , sur lequel nous avions jetté notre dévolut , nous as-

surait la possibilité de continuer , aux dépens de l'état , notre vie débauchée & nos orgies scandaleuses. L'avouerai-je enfin ! c'est dans mon cœur corrompu , dans mon ame de boue , que de si noirs projets avaient leur source ; c'est moi qui ai tout avisé , tout conseillé , tout dirigé : je suis la femme la plus criminelle qui fut jamais ; je suis un monstre ; mais enfin je suis repentante ; pour cette fois , mon repentir est sincère : je suis partie de la cour avec la rage dans le cœur ; je n'y trouve plus que le remords accompagné de ses plus horribles tourmens. Je mérite la mort : que dis- je ! la mort la plus affreuse n'expierait pas mes crimes ; mais elle réparerait encore moins les malheurs qu'ils ont causés : qu'on laisse donc agir en moi la nature ou le désespoir ; c'est la seule grace que j'implore de tous ceux qui ont tant de sujets de me détester.

Je donne & légue au roi , & je supplie très-humblement sa majesté d'accepter un tonneau d'élixir de longue vie ; afin que la restauration de son royaume , & l'amour de

ses sujets le dédommagent , pendant une longue suite d'années , de toutes celles que je lui ai fait passer dans le trouble & les chagrins. Un roi vertueux comme Louis XVI devrait être immortel.

Je donne & légue à la reine , & je supplie très - humblement sa majesté d'accepter une pierre de touche du cœur humain , de laquelle je me suis toujours servie avec succès , pour distinguer les coquins d'avec les honnêtes gens , les imbéciles d'avec les gens spirituels & clair-voyans. Tant que j'ai eu quelqu'influence sur l'organisation de la cour , & sur les opérations du gouvernement , mes vues criminelles m'ont toujours déterminée à donner ou à faire donner aux premiers , les places , la confiance & l'autorité qui ne devaient être accordées qu'aux seconds : l'expérience de plusieurs années prouve que je ne me suis jamais trompée dans mon choix. Mais la reine , délivrée de mon exécutable présence & de mes perfides conseils , fera de cette pierre , j'en suis sûre , un usage bien différent. Son

cœur est naturellement bon , juste , honnête & compatissant ; qu'elle n'écoute que lui ; qu'elle n'agisse que d'après ses impulsions : alors la probité seule pourra compter sur son appui ; elle n'admettra que des personnes honnêtes pour l'aider de leurs lumières & de leurs conseils ; les français retrouveront en elle , avec un plaisir inexprimable , cette aimable dauphine , cette mère tendre qu'une scélerate comme moi pouvoit seule leur faire méconnaître ; ils la chériront comme ils la chérissaient avant qu'il n'y eût des Polignac à la cour ; le trône & la nation se trouveront enfin réunis par une confiance méritée de part & d'autre , & par les liens indissolubles d'un amour réciproque.

Je donne & légue à Monsieur , frere du roi , une phiole contenant un élixir composé de courage & d'énergie ; c'est tout ce qui lui manque pour faire un prince accompli , & pour assurer aux français l'efficacité de ses intentions patriotiques , & des sages conseils que ses connaissances

profondes , & son amour pour la justice & l'humanité , le rendent capable de donner à son auguste frere.

Je donne & légue à monseigneur comte d'Artois , la moitié de mes remords , dans la crainte que les siens ne suffisent pas pour l'amener assez promptement à un parfait repentir. Plus , un traité de l'homme , à l'aide duquel , apprenant à se connaître , ainsi que ce qu'il doit à tous les autres hommes , il puisse sentir un jour jusqu'à quel point il s'est laissé égarer par la flatterie de ses vils courtisans , & gémir sincèrement sur tous les maux qu'il a faits & voulu faire à ses concitoyens , desquels il devait être le plus zélé protecteur. Je lui légue , en outre , dix-huit mille paquets (c'est-à-dire un pour chaque jour de sa vie) d'une poudre que je viens de composer , qui a la propriété d'éteindre toutes les passions , & de rendre le plus riche & le plus grand prince de la terre , si modéré dans sa dépense , qu'il puisse vivre heureux avec dix mille livres de rente :

cette réduction conviendra fort à monseigneur , pour payer ses dettes que je crois considérables , & qui , je le gagerais bien , ne feront pas comprises dans le compte des finances de l'état. Enfin , pour que ma poudre opére sur monseigneur des effets plus certains , je lui conseille de se mettre en pension chez le sieur de Montyon son chancelier , qui , jouissant d'environ cent mille écus de rente , ne dépense jamais plus de douze sols par jour pour sa nourriture ; savoir cinq sols pour son déjeûner , consistant en deux tablettes de mauvais chocolat ; & sept sols pour son dîner composé d'une limonade , ou d'une bavaroise , & deux petits pains. (1)

(1) (*Note de l'Editeur*). La glotonnerie & la gourmandise de ce Montyon , lorsqu'il est à la table d'autrui , ce qui lui arrive ordinairement tous les soirs , prouvent que c'est par avarice , & non par vertu , qu'il est si sobre chez lui. Il donne toutes les semaines un souper très-bourgeois , sinon quant aux convives , du moins quant aux mets. S'il reste

Je donne & légue à monseigneur le duc d'Orléans Mais que puis-je donner d'utile à un prince qui réunit toutes les vertus & tous les cœurs.

un morceau d'aloyau, ou de poitrine de veau, (car on ne trouve chez lui ni gibier ni volaille, à moins qu'on ne lui en ait fait présent) il en mange tant que le morceau dure, & se remet ensuite à la limonade ou à la bavaroise, jusqu'au souper de la semaine suivante. Il ne se lèvra jamais deux fois d'un tailleur qui prend plus de quarante sols pour façon d'une culotte, quiqu'il n'en fasse faire qu'une en trois ans, étant presque toujours chez lui sans culotte jusqu'à sept heures du soir. Sa place de chancelier lui vaut 32,000 liv. par an, tant en appoimentemens fixes qu'en droits casuels : il a, de plus, 1000 liv. spécialement affectées à l'entretien d'un suisse ; il fait payer à ce suisse 600 liv. de pension, pour la soupe, un mauvais bouilli, & une pinte d'eau par jour ; il lui donne 300 liv. de gages, & bénéfice, par conséquent, sur lui, des autres 100 liv., & du profit de la pension. Il a, enfin, 8000 liv. spécialement affectées aux frais de bureau ; il fait réduire ces frais à 2200 liv. ; savoir 2000 liv. pour deux secrétaires, 200 liv. pour papier, encre, plumes & chauffage ; reste 5800 liv. qu'il met en poche. Il

Il n'en est pas de même de messeigneurs les princes de Condé, de Bourbon, d'Enghien & de Conti ; je fais mieux que personne , tout ce dont ils ont besoin , & ce que je devrais leur léguer , si je ne craignais de renouveler les chagrins du bon roi , qui a le malheur d'avoir de si mauvais parens : cette considération que je conseille à ma patrie de respecter , autant néanmoins que sa sûreté & celle du trône pourront le permettre , arrête le cours de mes libéralités : je donne & légue seulement à chacun d'eux , une copie des sta-

sup

traisque encore sur la place de garde des archives qui est à sa nomination , & dont les appointemens sont fixés , & payés par le prince. Ce qui rend inconcevables l'avarice & l'avidité de cet original , c'est qu'il n'a ni femme , ni enfans , ni maîtresse , & qu'il ne s'inquiète pas s'il existe des pauvres. Il a fait , depuis un an , des démarches incroyables pour arriver au ministere. Il étoit bien assez intéressé pour qu'on fût assuré de sa complaisance & de son entier dévouement; mais on l'a trouvé trop bête & trop entêté , & l'on n'en a point voulu.

tuts du monastére de la Trape , les exhortant à s'y renfermer pour y finir saintement leurs jours , & y expier noblement , par une pénitence volontaire , leurs torts envers la nation , dont un des plus grands chagrins a été de trouver des Bourbons au nombre de ses ennemis .

Je voudrois qu'il fût en mon pouvoir de réparer tous les maux que j'ai faits à monsieur Necker : c'est à l'entrevue que j'ai eue à Basle avec cet homme extraordinaire , que je dois mes remords & mon repentir . Que d'intrigues , que d'impostures , que de fourberies j'ai mises en usage pour le contrarier dans ses sages opérations , & le perdre ! Furieuse de ne pouvoir lui ravir la confiance du roi & de la nation , j'ai tenté plusieurs fois de le faire périr par des voies sourdes : le génie tutélaire de la France a pu , seul , le garantir de tous les attentats médités contre sa vie . Oh ! le plus vertueux des ministres ! le nombre & le rang de tes persécuteurs , leur acharnement passé , & leur confusion

présente , font l'éloge de tes vertus & de tes talens ; l'impuissance de leurs coups doit ranimer ton courage : mais je les connais ; gardes-toi d'être assez confiant pour te livrer entièrement à eux.

Je donne & légue à ce digne ami des français & de leur roi , un paquet d'un contrepoison à toute épreuve , que je lui conseille de porter toujours avec lui.

Les treize parlemens de France ont besoin de tant de choses , que je crains qu'en les plaçant à la fin de mon présent testament , il ne me reste pas de quoi leur donner tout ce qui leur est nécessaire ; & qu'en les plaçant ici , il ne me reste pas suffisamment pour les autres personnages que je désire gratifier de mes libéralités : au reste je vais pourvoir aux plus pressans de leurs besoins , laissant , avec confiance , aux sages représentans de la nation , le soin de suppléer à mes bonnes intentions pour ces braves magistrats .

Premierement , je donne & légue à chaque parlementaire une douzaine de tablet-

tes de ma composition contre la rage ; car il y a lieu de penser que lorsqu'il sera question d'eux à l'assemblée nationale , ils auront tous des attaques violentes de cette affreuse maladie qui , à ce que l'on m'a dit , vient déjà de se déclarer dans la personne du nommé de Mémai conseiller au parlement de Besançon , & seigneur de Quincey.

Plus , je donne & légue à chaque parlementaire une bouteille d'eau du fleuve d'oubli , pour leur faire perdre le souvenir de leur grandeur passée : mon intention n'est cependant pas qu'ils puissent oublier leurs injustices ; j'ajoute , au contraire , à chaque bouteille ci-dessus , une phiole remplie des larmes des malheureux qu'ils ont sacrifiés , afin d'exciter en eux des remords qui les accompagnent jusqu'au tombeau.

Plus , je donne & légue à chacun des treize parlemens un creuset à toute épreuve , dans lequel , en refondant le magistrat ambitieux , intéressé , orgueilleux , pas-

sionné , ignorant , présomptueux , injuste ;
scandaleux dans ses mœurs , usurpateur
des droits de la nation & du souverain ,
&c. , on parviendra sûrement , en ajoutant
à la refonte trois onces de science ,
six de bon sens , trois livres de patrio-
tisme , pareille dose d'humanité , & six li-
vres de pudeur , à en faire un juge inté-
gre & éclairé ; qui saura respecter son
caractere , se restreindre aux devoirs qui
y sont attachés ; & rendre à chaque ci-
toyen la justice qui lui sera due , sans dis-
tinction de rang , de crédit ou de fortune .
Je conviens , cependant , qu'il est encore
des magistrars vertueux qui n'auront pas
besoin de cette refonte ; mais le nombre
en est si petit , qu'il est bien rare que leurs
vertus puissent produire leur effet .

Plus , je donne & légue à tous parlemen-
taires n'ayant encore ni barbe ni raison , &
c'est malheureusement le plus grand nom-
bre , le corps du droit romain , le recueil
général des coutumes du royaume , & le
recueil général des ordonnances de nos

rois ; à condition qu'ils s'abstiendront de dé-
cider de l'honneur , de la vie & de la for-
tune de leurs concitoyens , jusqu'à ce qu'ils
soient en état de répondre à toutes les
questions qu'on pourra leur faire sur les
matieres traitées dans ces différens recueils
de législation.

Je donne & légue au parlement de Bor-
deaux , en particulier , une somme de
24,000 liv , pour le dédommager des frais
du voyage qu'il a fait à Versailles , afin d'ob-
tenir la révocation de la concession que je
m'étais fait faire des alluvions des rivieres de
Garonne & de Dordogne.

Je donne & légue à M. Duval d'Espré-
ménil , une quadruple dose de mon remède
contre la rage ; car je ne doute pas qu'il
n'ait des rechutes effrayantes de celle qui
l'a déjà tourmenté en 1788 ; & comme
j'apprends qu'il est dans la résolution de re-
joindre la cabale fugitive , je lui donne &
légue en outre , un masque représentant la
figure d'un honnête homme , afin qu'il puisse
voyager en sûreté , en cachant la sienne
qu'on

qu'on reconnaîtrait dans tout l'univers, pour celle d'un fourbe, d'un scélérat & d'un proscrit.

Je donne & légue à l'abbé Maury, une de mes robes, un turban, & cent louis, pour aller prêcher le despotisme à Constantinople, ses maximes ne pouvant plus lui servir en France, qu'à le conduire au réverbé de la grève.

Je donne & légue aux gardes-françaises, & à chacun d'eux, non de l'argent, car ces braves citoyens ont prouvé qu'ils ne sont avides que de gloire; mais une médaille d'or représentant, d'un côté l'aristocratie sous la figure d'un monstre hideux, ayant les oreilles faites en forme de crosse, huit plumes blanches au sommet de la tête, une corne en forme d'épée au milieu du front, & les narines semblables à deux canons de pistolets, terrassé par plusieurs gardes-françaises; & représentant de l'autre côté, les armes de France,

Je donne & légue au prince de Lambesc, une rente viagere de cent louis, pour exercer la première place vacante de valet-de-

bourreau ; le sang-froid & la célérité avec lesquels il égorgeait les parisiens aux thiuries , le 12 juillet dernier , lui serviront de certificats de capacité ; & j'espére qu'en considération de ce que je fournis ses appointemens , le nommé Samson , exécuteur des hautes - œuvres à Paris , lui donnera la préférence sur tous autres concurrens.

Je donne & légue audit Samson , exécuteur des hautes-œuvres , une somme de 12,000 liv. , pour lui tenir lieu d'indemnité au sujet des exécutions des de Launay , de Flesselles , Foulon , Berthier , & de toutes autres exécutions semblables qui lui ont été ou pourraient lui être soufflées , au mépris de son privilége exclusif , pour les opérations de cette espéce.

Je donne & légue à l'archevêque de Paris , une voiture neuve de la valeur de deux cents louis , pour le dédommager de celle qu'on lui a brisée à coups de pierres à Versailles , vers la fin du mois de juin dernier. Plus , une culotte également neuve valant 48 liv. , pour l'indemniser de celle qu'il a percée en implorant à genoux , vers

la même époque , les bontés du roi , en faveur de la cabale.

Je donne & légue à Maître Barentin , le premier emploi de bailli qui viendra à vacquer dans un des petits spectacles de Paris : je pense que c'est la retraite la plus honorable qui puisse convenir à un personnage qui a si dignement rempli la place de garde des sceaux ; je charge mon exécuteur testamentaire , de faire les fonds de ses appoin temens , sitôt que l'emploi sera vacant.

Je donne & légue à certain Joseph , aussi sincère ami des turcs , que zélé protecteur des moines , six grains d'un vomitif que je crois capable d'exciter à rendre tout ce qu'on ne posséde pas légitimement . N'ayant jamais éprouvé ce remède , je ne voudrais pas en garantir l'efficacité ; au surplus , je puis assurer que , s'il produisait l'effet que je désire , les français , tout en me détestant , pourraient m'avoir encore quelque obligation.

Je donne & légue à M. Laurent de Vil ledieuil , une règle , un équerre & un com-

pas , à charge par lui de reprendre la profession d'architecte qu'exercait son pere.

Je donne & légue au maréchal de Broglie un pistolet tout chargé , pour se bruler la cervelle : c'est le seul parti qui reste à prendre à un général qui a eu la basseſſe de vendre ſes services aux ennemis de ſa patrie & de ſon roi .

Je donne & légue à M. le Febvre d'Amécourt , l'ufuſruit , ſa vie durant , d'un des plus noirs cachots qui exiſtent en la conciergerie du palais à Paris , & cent-cinquante liv. de rente viagère pour ſa nourriture : c'eſt la moindre récompence due à un juge qui a toujours fait métier de vendre la justice au plus offrant , & de ſacrifier à ſes paſſions , l'honneur , la vie & la fortune des malheureux .

Comme je préſume qu'on va diminuer la fortune & les occupations de MM. les fermiers-généraux , par une ſuppreſſion ſalutaire des fermes générales , je donne & légue à cette reſpectable compagnie , mon hôtel ſitué rue des Saint-peres à Paris , & dans lequel je vais faire conſtruire une ſalle

de spectacle assortie de toutes les décora-
tions nécessaires. Je leur donne & légue
également un répertoire de comédies & de
tragédies , auxquelles je fais travailler en ce
moment trente poëtes que j'ai trouvés dans
le faubourg Saint - Marcel , lesquelles
comédies & tragédies auront pour sujets ,
sauoir les premières , les amours & les anec-
dotes les plus piquantes de la vie de ces
Messieurs ; & les secondes , les événemens
les plus tragiques , de ceux qu'ont causés
leurs vexations dans toute l'étendue du
royaume. Le présent legs fait , à condition
qu'ils donneront au public , quatre repré-
sentations au moins par semaines , de quel-
ques-unes desdites pièces , & que les rôles
de femmes seront remplis par leurs maîtres-
ses. Il y affer long-temps que nous diver-
tissons ces honnêtes gens , pour qu'ils nous
divertissent à leur tour.

MM. les intendans des provinces étant
menacés du même sort que MM. les fermiers-
généraux , je leur donne & légue tous les
instrumens nécessaires pour un orchestre
complet , avec une collection de musique

en valeur de 12,000 livres; à condition qu'ils se rendront tous à Paris pour composer l'orchestre du spectacle ci-dessus, & même qu'en cas d'indispositions de quelques acteurs, ils se chargeront de leurs rôles.

Je donne & légue à MM. de la Bafoche, & à chacun d'eux une cocarde aux couleurs de la ville, & une épée, pour reconnaître le zèle avec lequel ils ont contribué jusqu'à présent à la sûreté & à la subsistance de la capitale; je les prie néanmoins, en considération du présent legs, de remettre à la ville les deux canons & le mortier qui sont dans la cour du palais, pour être placés dans tel lieu public, libre & non clos, qui sera trouvé convenir (1).

Ayant tenu note exacte de tous ceux que j'ai fait participer à mes faveurs, lesquels font au nombre de 143, & de toutes les of-

(1) (*Note de l'Editeur*). Tout ce qu'on appelle grosse artillerie, appartenant exclusivement à la nation, & ne pouvant être qu'à son usage, ne doit jamais être laissé à la disposition d'un corps parti-

frandes que j'ai faites à Vénus avec chacun en particulier, lesquelles sont au nombre de 5291, je donne & légue à chacun d'eux mon portrait ; plus, aussi à chacun

culier ; d'un corps, sur-tout, qui a toujours manifesté des prétentions à l'autorité, & qui, dans ce moment, pourrait encore vouloir lutter contre la réorme qui le menace. Ce danger peut n'être qu'une chimère, & je me plais à le croire; mais il peut aussi devenir une réalité ; & quoique deux canons soient insuffisans pour que le parlement de Paris puisse se flatter d'une résistance efficace ; il faut toujours empêcher qu'on ne puisse s'en servir pour répandre du sang inutilement.

L'éditeur croit devoir encore observer que, quelques soient les priviléges réclamés par MM. de la basoche, ils ne peuvent avoir, ni prouver celui de faire une corporation particulière dans la garde bourgeoise de Paris. Toute corporation nationale ne peut reconnaître d'autre titre que celui de citoyen; ni d'autres priviléges que ceux attachés à ce titre : l'organisation de l'assemblée nationale en est une preuve sans réplique ; d'où l'on doit conclure que MM. de la basoche, & par la même raison, MM. de l'école de chirurgie, doivent faire le service, chacun dans leur district, sans aucune marque distinctive, & que la garde du palais doit être faite par le district dans lequel il se trouve ; & non par MM. de la basoche exclusivement.

d'eux , un nombre d'écus égal au nombre des preuves qu'ils m'ont données de leur vigueur : tous ces détails sont exacts sur ma note que l'on trouvera , dans mon secrétaire , jointe à mon contrat de mariage.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire M. le duc de Polignac mon très-digne époux , le priant de remplir exactement toutes mes intentions , & sur-tout d'acquitter avec le plus grand zèle mon dernier legs ci-dessus , & de faire chercher avec soin tous ceux que ma note lui indiquera , pour leur donner la part qui leur en sera due.

Desirant donner toute la publicité possible à mon présent testament , j'en adresse une copie au directeur charitable qui a répondu à ma confession du mois de juin dernier , le priant de le faire imprimer & distribuer dans toute l'étendue du royaume.

Telles sont mes dernières volontés ; en foi de quoi j'ai signé.

La Duchesse de POLIGNAC.

De l'Imprimerie de LAPORTE , rue des Poitevins ,
hôtel de Bouthillier.

